Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260427-0432026-DE

Délibération n° 041-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Patrick TALLEC – Goulven HUITOREL – Jimmy TOUATI – Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Nathalie LE MOAL - Floriane BERTHAULT – Gwenn LE DAIN - Eloïse GLOU – Etienne PROTHON – Déborah BELEC – Vincent LE BOURG

Absents excusés : Laurence LE MANACH – Pierre-Baptiste GELARD – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 19 Nb de votants : 19

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose que la somme de 541 032.44 Euros, résultat de fonctionnement 2025 du budget principal, soit affecté au budget primitif 2026 (budget principal) de la façon suivante :

- Affectation en recettes d'investissement (article 1068) pour un montant de 422 042.60 euros, afin de combler le déficit d'investissement,
- Maintien du reliquat du résultat de fonctionnement, soit 118 989.84 Euros, en fonctionnement en recettes (article 002).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'affectation des résultats 2025 du budget principal proposée par le Maire

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

